

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 juin 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES RELATIONS DE TRAVAIL

LES TECHNICIENS D'UNE LIGNE AÉRIENNE—LA DÉCISION DU CCRT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond—Delta-Sud):** Madame le Président, étant donné une récente décision du Conseil canadien des relations du travail qui prive une fois encore 243 techniciens d'Air Canada du droit de constituer une section syndicale indépendante de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale et vu les raisons partiales, injustifiées et indéfendables invoquées par le CCRT, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre du Travail annule la décision inadmissible rendue par le CCRT qui prive les techniciens d'une ligne aérienne canadienne du droit de libre association garanti dans la Déclaration canadienne des droits et les oblige à demeurer membres d'un vaste syndicat international.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES MÉTHODES DE NOMINATION DU PERSONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville):** Madame le Président, on rapporte qu'on a procédé à certains changements dans l'organigramme administratif de la Chambre des communes, apparemment sans le consentement du comité des services aux députés ou du bureau de la régie interne. On rapporte aussi que des nominations ont été faites et des promotions accordées au sein du personnel de la Chambre sans qu'il y ait eu de concours. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que les députés affirment en termes véhéments qu'ils sont les maîtres à la Chambre par suite de l'évolution même du système parlementaire et qu'ils demandent respectueusement à madame le Président de ne plus autoriser de changements dans l'organigramme administratif de la Chambre ni de nominations à des postes supérieurs, ce qui s'est produit récemment avec la nomination de M. Robert Desramaux au poste de directeur des services de soutien sans qu'il y ait eu de concours et sans que le comité des services aux députés ait donné son

autorisation, et surtout qu'ils lui demandent de ne pas autoriser ces changements et nominations pendant l'intersession d'été.

**Mme le Président:** Je ne sais vraiment pas ce que je dois faire de cette motion. Je crois pouvoir assurer à la Chambre que certains des arguments avancés par le député sont mal fondés. Quoi qu'il en soit, la Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES AÉROPORTS

LES SERVICES ET LES INSTALLATIONS À BRANDON (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le nouveau service aérien de la société PWA à destination de l'Ouest du Manitoba, service rendu possible grâce à l'amendement Mazankowski, remporte un très grand succès, en dépit des réticences du gouvernement à améliorer les infrastructures tant que le service n'aura pas fait ses preuves pendant une période de deux ans, et étant donné que ces réticences mettent en péril la sécurité et la vie des usagers, je propose, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement tienne immédiatement sa promesse d'améliorer les installations de l'aéroport de Brandon, de façon à assurer la sécurité des vols et la qualité des services aériens indispensables à l'Ouest du Manitoba et à l'Est de la Saskatchewan.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

L'APPUI AUX POLITIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente. Comme les économistes de droite du parti conservateur et, plus récemment, le Conseil économique du Canada, réclament à grands cris une réduction excessive de la réglementation gouvernementale, je propose, appuyé par le député de York-Sud-Weston (M<sup>me</sup> Appolloni):